



Thermo Réfrigération

Objet : Evolution de la F-GAS – Hausse des Fluides frigorigènes HFC
Information importante au 10 juillet 2017

Cher client,

La nouvelle version de la réglementation F-Gas, applicable depuis le 1^{er} janvier 2015 écrit la feuille de route à suivre jusqu'à l'horizon 2030. Elle vient modifier et compléter le précédent texte (842/2006) sur la réglementation dont l'objectif est de réduire d'une manière drastique les fluides frigorigènes HFC, qui ont un fort impact sur le réchauffement climatique.

L'application de cette directive européenne met en place des quotas basés sur le tonnage équivalent CO2 pour les vendeurs de HFC en Europe et entraîne dès maintenant :

- D'une part **une pénurie des HFC à fort GWP** dont le R404A, R507, RS45, R422D, R422A, ...
- D'autre part une **hausse considérable des tarifs des fluides HFC** (entre 30 et 100 % depuis le 01/01/2017)

En l'état, Thermo Réfrigération n'est plus en mesure de garantir les tarifs actuels des fluides frigorigènes HFC. Nous vous invitons à nous contacter, afin que nous puissions vous communiquer la nouvelle tarification des fluides HFC de vos installations et équipements.

Afin de compléter votre information, sachez que le **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire envisage :**

- **La mise en place au 1^{er} janvier 2018 d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** qui s'appliquera sur les fluides frigorigènes HFC en fonction de leur GWP. Les informations en notre possession évoquent une taxe de 30 € HT/Tonne équivalent CO2 (ex : 1kg de R404A serait taxé 117 € HT/kg).
- Une réduction ou Crédit d'Impôt serait accordé aux entreprises qui investissent dans la substitution des équipements fonctionnant avec des HFC par des technologies sans impact sur le climat.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous sommes à votre disposition pour étudier dès à présent une modification de vos équipements pour une solution technique adaptée. Nous vous proposons :

- **Retrofit avec l'utilisation d'un fluide frigorigène adapté à vos installations,**
- **D'équiper les installations frigorifiques fonctionnant avec un HFC de Détecteur de Fuite,**
- **De remplacer les équipements frigorifiques au HFC par de nouveaux équipements** fonctionnant avec des fluides à très faible GWP (CO2, NH3, HFO, fluides caloporteurs). Dans ce cadre, nous pouvons proposer d'intégrer un plan de financement et une recherche de subventions associées.

Lexique :

HFC (Hydro Fluoro Carbure) : Type de fluide frigorigène

GWP (Global Warming Potential) : Potentiel de Réchauffement Global

Nous vous prions d'agréer, Cher client, nos sincères salutations.

Le Responsable SAV
Damien COLET

Le Directeur technique
Bruno GAULTIER

Le Chef d'Entreprise
Xavier FARRUGIA

Siège Social :
Thermo Réfrigération
Z.I. du Puits - Luceau
72500 CHATEAU DU LOIR
Tél. +33 (0)2 43 38 10 10 / Fax +33 (0)2 43 44 09 01
E-mail : contact@thermorefrigeration.com
<http://www.thermorefrigeration.com>
S.A.S. au capital de 200.000€ - R.C. Le Mans B 321 783 862
Siret 321 783 862 000 22 - NAF 3320 B - N°TVA FR 32 321 783 862

Agence Angers :
Thermo Réfrigération
Z.A.C. du Moulin Marcillé
49130 LES PONTS DE CÉ
Tél. 02 41 69 77 77

Agence Saumur :
Thermo Réfrigération
Z.A. St-Lambert
49400 SAUMUR
Tél. 02 41 67 29 24

Agence Orléans :
Thermo Réfrigération
30, rue de Montaran
45400 FLEURY LES AUBRAIS
Tél. 02 38 61 11 73

N° SAV UNIQUE : 02 43 38 10 18

